

Mardi 25 juillet 2023

Les subventions accordées par le Bureau de l'assemblée de la province Sud du lundi 24 juillet 2023



Le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni ce lundi 24 juillet 2023 pour acter plusieurs projets de délibérations, parmi lesquels les subventions suivantes :

Action sociale

Afin de lutter contre l'inflation actuelle et financer l'aide alimentaire à destination des plus démunis, la province Sud attribue, avec le soutien de l'Etat, une subvention de **4 000 000 F** à chacune des **5 associations caritatives** chargées d'organiser la distribution de l'aide alimentaire :

- la **Banque Alimentaire de Nouvelle-Calédonie (BANC)** ;
- l'**association Croix-Rouge Française délégation de Nouvelle-Calédonie** ;
- l'**association Société Saint Vincent de Paul – Louise Marillac Conseil NC (SSVP)** ;
- l'**association Secours Catholique Délégation de Nouvelle-Calédonie** ;
- le **groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'Etudiant de la Nouvelle-Calédonie**.

Environnement, culture et sports

- L'**association Dumbéa communication** reçoit **10 000 000 F** pour la participation au fonctionnement de l'association eu titre de l'année 2023.
- L'**association Délégation de la Fondation de la France Libre de Nouvelle-Calédonie** reçoit **500 000 F** pour la participation au fonctionnement de l'association au titre de l'année 2023.

- **L'association de la Réintégration des anciens prisonniers dans une société accueillante (RAPSA)** reçoit **1 343 624 F** dans le cadre du Budget participatif. Cette subvention participe à la réalisation du projet « aménagement d'un algéco, achat de matériel informatique et renouvellement de la batterie de cuisine en vue de poursuivre le travail d'accompagnement et de réinsertion du public accueilli ».
- **La Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC)** perçoit **20 000 000 F** pour la réalisation de l'opération « Immeuble JUVENA – Aménagement d'un centre de prise en charge d'auteurs de violences intrafamiliales ».
- **L'association Réseau Professionnel pour une agriculture innovante et responsable (REPAIR)** reçoit **16 000 000 F**. Cette aide participe au fonctionnement de l'association pour l'année 2023.
- **L'association Agroforestiers engagés pour des initiatives de résiliences (AGIR NC)** reçoit **1 800 000 F** pour la réalisation d'interventions pédagogiques dans le cadre des aires éducatives environnementales (A2E) pour l'année 2023.
- **René Heremana Malmezac** reçoit une aide de **9 490 880 F** dans le cadre de l'appel à projets fruits. Cette aide englobe une aide à l'investissement de 4 306 880 F et une aide forfaitaire au soutien de l'investissement de 5 184 000 F.
- **L'association pour le développement de la commune de Yaté (ADEVY)** reçoit une subvention de fonctionnement d'**1 600 000 F** pour l'année 2023.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

